



Communiqué de presse

06 Mai 2020

Déconfinement et réouverture des établissements scolaires (FCPE Occitanie – académie de Montpellier)

Fédération des Conseils
de Parents d'Elèves
des Ecoles Publiques du
Gard

Maison des Associations
2 impasse Jean Macé
30 900 NÎMES
Tél : 07.68.27.32.13

e-mail :
contact@fcpe30.fr

Site : <https://30.fcpe-asso.fr/>

Alors que nous sommes à quelques jours de la date de déconfinement annoncée par le Chef de l'Etat et le Premier Ministre, force est de constater que le **projet de réouverture des établissements scolaires est plutôt dans le flou et est source de vives inquiétudes pour les familles.**

En effet, même si des protocoles sanitaires ont été rédigés pour essayer de parer au plus vite à la volonté de voir nos chérubins et nos ados reprendre les chemins de leur établissement pour que leurs parents puissent aller travailler, de forts doutes et questionnement subsistent pour ces derniers et leurs représentants FCPE quant aux conditions effectives et réelles de reprises des cours.

Ainsi, le ministre de l'Education Nationale, relayant les mesures gouvernementales, laisse entendre que « tout va aller bien dans le meilleur des mondes ». **Si la réouverture des écoles est un objectif nécessaire** pour des raisons à la fois pédagogiques et sociales, il ne saurait être question d'un retour en classe sans **avoir toutes les garanties sanitaires**. La santé des élèves ne doit pas être mise en danger alors même que certains parents n'auront pas d'autres choix que d'envoyer leurs enfants le 12 mai à la maternelle ou à l'école élémentaire. Les mesures édictées dans les **protocoles sanitaires** apparaissent **très difficilement applicables** et leur mise en œuvre (gestes barrières, distanciation sociale) pour le moins **compliqué et anxiogène pour de jeunes enfants**.

De même, de nombreux maires ont déclaré ne pas pouvoir procéder à l'ouverture d'écoles face à l'absence de garanties quant aux moyens alloués pour réussir cette phase (masques, gel...) et plus encore en matière de redémarrage de la restauration scolaire. **Pour la FCPE Occitanie – académie de Montpellier, il est indispensable que toutes les instances de concertation et de décision tels que les conseils d'écoles, les conseils d'administration et les comités d'hygiène et de sécurité (CHS) des collèges et lycées soient réunis préalablement à la réouverture des établissements afin que les représentants des parents soient véritablement associés au processus et que le choix des parents s'effectue en toute connaissance de cause.** L'éducation nationale a su trouver les parents pour assurer la continuité pédagogique, ces mêmes parents et leurs représentants ne sauraient être exclus à présent sous prétexte de fin de confinement.

Cela est d'autant plus vrai que bon nombre de familles ont vu leurs revenus amputés pour cause de chômage partiel et sont angoissés quant à la pérennité de leurs emplois pour certains. Aussi, alors même que la reprise est annoncée le 12 mai mais seulement pour une moitié des élèves (seuls 15 élèves maximum par classe pourront retrouver leur établissement), la partie des parents dont les enfants n'auront pas de place, sera bien obligée de les garder et, ce faisant, perdra 16 % de ses revenus, qu'elle veuille ou non reprendre son emploi ! Il convient au contraire d'accompagner les familles dans cette période difficile, de ne pas rajouter de la difficulté à des situations déjà complexes, de ne pas précariser encore davantage les parents.

Dans ce contexte la FCPE défend la mise en place d'un "Arrêt Covid" pour tous les parents qui ne pourront pas ou ne voudront pas laisser leur enfant reprendre le chemin de l'école (pétition en ligne : <https://www.fcpe.asso.fr/petition/exigeons-un-arret-covid-pour-tous-les-parents>)